

SOLIDAIRES



LES DROITS HUMAINS ET LA CONVENTION SUR LES REFUGIES doivent continuer à être strictement respectés – malgré la croissance du populisme de droite.

Un test pour la décence, l'Etat de droit et les droits humains



Tim Guldemann, conseiller national PS, Zurich

Aujourd'hui, quelque 60 millions de personnes sont en fuite à travers le monde. 20 millions ont dû quitter leur pays, et 4 millions seulement parviennent à rejoindre une terre plus lointaine et plus riche. En d'autres termes : sur 15 réfugiés, un seul est accueilli dans un pays comme la Suisse. Et c'est cette situation qu'en Europe, nous qualifions de « problème des réfugiés ». Quant aux 14 autres, ils vivent dans des conditions misérables, mais ailleurs.

Lutter sur place

Les guerres ont des causes contre lesquelles il faut lutter. Le PS soutient la politique active de paix et de médiation de la Suisse, par exemple en Syrie. Par contre, il condamne les scandaleuses exportations d'armes dans la région, que le Conseil fédéral vient encore de faciliter. Exporter des armes, c'est encourager le bellicisme.

La détresse des réfugiés dans les régions en crise explique parfaitement pourquoi ils fuient vers

l'Europe. Sur place, l'aide internationale est insuffisante. Le PS s'engage en faveur d'un renforcement de cette aide. L'accès aux zones en guerre, par exemple en Syrie, étant extrêmement difficile, l'aide doit être concentrée sur le voisinage. Elle doit être fournie sur une large base afin de favoriser l'intégration dans la société locale. Malheureusement, les moyens financiers sont limités et le PS n'a pas pu empêcher le Parlement de réduire l'enveloppe de la collaboration internationale par rapport au budget fédéral. De ce fait, nous nous retrouvons face à un dilemme inacceptable : chaque centime supplémentaire consacré au soulagement de la misère des réfugiés dans une région en crise devrait être prélevé sur le budget consacré au soulagement de la misère dans d'autres régions.

Un test pour l'Etat de droit et les droits humains

L'afflux de réfugiés passant par les Balkans ayant fait l'objet de

mesures d'endigement drastiques, de plus en plus choisissent de passer par la mer Méditerranée. Rien que depuis le début de l'année, plus d'un quart de million de personnes sont arrivées en Europe. D'autres centaines de milliers, bloqués en Afrique du Nord, espèrent y parvenir eux aussi. La crise des réfugiés en Méditerranée va s'intensifier. Et elle a déjà coûté la vie à des milliers de gens.

En mer Méditerranée, il n'est pas aisé de contrôler les frontières nationales. Par ailleurs, il est quasiment impossible de conclure avec les Etats d'Afrique du Nord un accord de rapatriement tel que celui passé avec la Turquie.

Ce nouvel afflux va donc concerner notre pays bien davantage que celui qui empruntait la route des Balkans ; la Confédération s'y est préparée.

Or, les frontières ne doivent pas être fermées. Toute personne menacée dans son intégrité personnelle et dans sa vie et qui atteint nos frontières – nationales ou européennes – doit être sûr de pouvoir déposer une demande d'asile. C'est ce que prescrit la Convention de Genève, c'est ce que commandent les droits humains. La politique du droit d'asile n'est réalisable que lorsque les frontières sont contrôlées et que les procédures de demande en partent.

Des partenariats exemplaires

Le retour de ces personnes dans leur pays d'origine est dangereux. Fondamentalement, nous ne sommes pas opposés au concept des « pays d'origine sûrs ». Mais celui-ci doit être mis en œuvre à certaines conditions relevant de l'Etat de droit et qui excluent toute mise en danger globale. Parallèlement, les nouvelles causes de mise en danger doivent être clarifiées.

Le retour de ces personnes dans leur pays d'origine peut être facilité grâce à un accord de rapatriement. Malgré l'obligation fixée par le droit international, certains Etats refusent de

reprendre leurs propres citoyens. La Suisse a développé des partenariats exemplaires en matière de migration qui, grâce à une collaboration étroite, facilitent la réintégration des personnes concernées. Le PS soutient cette politique.

Il n'en va pas uniquement du destin des réfugiés, mais aussi des principes de base d'une vie en commun et pacifique, de l'Etat de droit et des droits humains, en bref – même si cela sonne quelque peu désuet – de la décence. La crise des réfugiés est une épreuve. C'est en la traversant avec succès que nous défendrons au mieux nos principes.



Ils y sont : famille irakienne après son arrivée sur l'île grecque de Kos

CHRISTOPHER JAHN/IFRC (CC BY-NC-ND 2.0)

Combattre le populisme de droite

Le problème des réfugiés divise les sociétés en Suisse et en Europe. Face au large engagement en faveur de l'aide de la société civile aux réfugiés se dresse un populisme de droite croissant, qui s'y entend parfaitement à nourrir de propos xénophobes les peurs de la population. L'UDC prône une recette bien connue : « fermer les frontières ET les yeux » – après tout, les drames de réfugiés se passent ailleurs que chez nous.

Que pouvons-nous faire ?

■ Les droits humains et la Convention sur les réfugiés doivent être respectés à la lettre. Le 3 juin, dans sa réponse à mon interpellation de mars, le Conseil fédéral a affirmé défendre « le respect intégral et entier de la Convention et, plus particulièrement, de l'interdiction du refoulement ». C'est à l'aune de cette promesse que nous jugerons sa politique.

■ La solution doit reposer sur la solidarité de l'Europe toute entière. Actuellement, celle-ci est à

la croisée des chemins : l'ouverture des frontières intérieures passe par une réforme des règles de Dublin et par leur application réelle. Les procédures doivent être harmonisées. L'enregistrement des réfugiés dans leur premier pays d'arrivée ne peut être maintenu que si l'Europe s'entend sur leur répartition. La Suisse donne le bon exemple. Les refus des pays d'Europe de l'Est, des Français et des Britanniques sont inacceptables.

■ Enfin, nous devons renforcer l'acceptation de la société en faveur d'une politique des réfugiés ouverte, dans le but de sauver la vie du plus grand nombre possible. Si nous, en tant que sociaux-démocrates, voulons construire quelque chose, il ne nous suffit pas d'avoir raison dans notre conviction, mais il s'agit surtout d'engager notre responsabilité en faveur de solutions viables sur le plan politique.



Prochain choc à l'automne : hausse des primes de caisses maladie de 5 % en moyenne

LA POLITIQUE DE LA SANTÉ place souvent les intérêts des caisses maladie avant ceux de la population.

Un lobbying néfaste



Barbara Gysi,
Conseillère
nationale PS,
Saint-Gall

La nouvelle est tombée début juillet : dans un contexte de renchérissement nul et d'intérêts négatifs, les primes des caisses maladie augmenteront à nouveau de 5 % en moyenne l'année prochaine. C'est beaucoup et constitue une lourde charge pour les budgets des familles. Prendre des mesures est urgent, mais pas si facile. Le lobby des assureurs maladie au Parlement fédéral est extrêmement puissant tandis que le soutien aux assurés payant les primes est, hélas, nettement moins marqué. Il se trouve toujours plus de majorités pour cautionner les interventions favorables aux assurances, mais les propositions d'amélioration en

faveur des payeurs de primes se heurtent à un fort vent contraire (au prétexte d'économies). Au moyen de diverses mesures, le PS entend désormais limiter la charge des primes et la force des lobbies de caisses maladie.

Des mandats bien rémunérés

Le lobbying s'avère spécialement intense et lucratif dans le domaine de la politique de la santé. Rien qu'à la Commission de la santé publique du Conseil national, un tiers des membres fait partie d'un conseil d'administration ou fait office de conseil auprès d'un assureur maladie ou de l'une des deux fédérations de caisses concurrentes. Les mandats du Groupe Mutuel sont particulièrement appréciés ; on y retrouve la moitié de la délégation UDC. Visana, Concordia, Santé-suisse et Curafutura sont également concernées, proposant des mandats souvent très bien payés.

Le mandat Concordia de Ruth Humbel rapporte environ 50 000 francs ; la présidence de Curafutura, tenue par Ignazio Cassis, environ 300 000 francs. Et toutes les rémunérations ne font pas l'objet d'une déclaration transparente !

Pas étonnant donc que les questions de législation sur les assurances-maladie ou les lois sur la surveillance soient vivement débattues et que tout soit mis en œuvre pour limiter l'influence de la politique. Dernier exemple en date : la transmission de plusieurs interventions sur la détermination des tarifs dans le but de détourner la compétence du Conseil fédéral et de donner davantage de pouvoir aux assurances. La détermination des tarifs pesant directement sur les coûts, elle est un domaine dans lequel de nouvelles possibilités de réglementation sont nécessaires. Il nous faut un moyen de lutter contre l'augmentation des primes.

Dans le cadre de sa session d'été, le PS a par conséquent transmis un ensemble d'interventions sur ce sujet. Objectifs : endiguer l'évolution des coûts, limiter la charge pesant sur les revenus des ménages et interdire les mandats de lobbying. Ces exigences ne datent pas d'hier. Et pourtant, le mouvement perpétuel a toujours besoin d'être relancé.

Des primes qui pèsent de plus en plus lourd sur les ménages

Les hausses des primes de caisses maladie pèsent énormément sur les budgets des familles. Selon une étude récente de l'Union syndicale suisse, le paiement des primes de caisses maladie constitue pour beaucoup de ménages privés une question plus épineuse que le loyer ou les impôts. La réduction des primes dans les cantons ne suffit pas ; de plus, elle subit en plusieurs endroits la pression des paquets d'économies.



Beaucoup de politiciens de la santé publique exercent un mandat lucratif auprès d'une caisse maladie ou d'une fédération de caisses.



Le patron d'Helsana a gagné 939 000 francs l'an dernier – prélevés sur l'assurance de base.

Ainsi, au niveau des cantons, les primes de caisses maladie pèsent parfois à hauteur de 16 % sur les ménages privés, bien loin de l'objectif fixé lors de l'introduction de la loi sur les assurances-maladie, à savoir 8 % maximum du revenu disponible. Cela fait longtemps que l'évolution des salaires ne correspond plus à la hausse des primes. Désormais, ces dépenses grèvent les finances non seulement des personnes et familles modestes, mais aussi de la classe moyenne. L'exigence d'une charge budgétaire de 10 % maximum a déjà été formulée à plusieurs reprises.

L'assurance de base finance les salaires des managers

Autre scandale: les caisses maladie prélèvent les salaires très élevés de leurs managers sur l'assurance de base. Par exemple, le patron d'Helsana a encaissé 939 000 francs l'an dernier. Une situation

qui ne doit plus être tolérée, raison pour laquelle nous demandons une limitation à 500 000 francs des salaires de ces managers. La valeur indicative du salaire des membres du Conseil fédéral doit suffire.

Le paquet d'interventions comprend comme troisième élément l'interdiction pour les membres du Parlement d'exercer des mandats de caisses maladie. Une telle clause d'incompatibilité existe déjà pour les organisations chargées d'exercer des fonctions administratives. Jusqu'à présent, les personnes concernées ont nié remplir des mandats d'assurances-maladie. Exercer un mandat bénévole auprès de la fondation Antidopage Suisse devrait être interdit alors qu'occuper un poste très lucratif auprès de la fédération des caisses maladie serait considéré comme anodin? C'est absurde! Nous voulons que les choses changent.

Informations de première main

En leur proposant le magazine «Solidaires», le PS Suisse donne à ses donatrices et donateurs des informations de première main sur les développements politiques actuels. Les membres du PS du Conseil national et du Conseil des États rédigent des articles sur leurs domaines de spécialisation respectifs pour vous donner des informations au sujet de notre travail politique. C'est grâce à votre soutien que notre engagement pour la réalisation des objectifs socialistes peut continuer et se renforcer.

Si vous souhaitez recevoir «Solidaires» régulièrement, sans engagement, veuillez nous faire parvenir votre adresse postale à solidaires@pssuisse.ch.

Avec nos sincères remerciements
Le PS Suisse

Solide et solidaire : renforçons l'AVS !

LE 25 SEPTEMBRE, LE PEUPLE SUISSE VOTERA SUR L'INITIATIVE AVSplus. Son but : augmenter de 10 % les rentes de vieillesse servies par cette assurance, qui est le pilier de base de notre prévoyance retraite, le plus sûr et le plus social.



Liliane Maury Pasquier,
Conseillère
aux États PS,
Genève

En Suisse, l'AVS et la prévoyance professionnelle doivent permettre à chaque retraité·e «de maintenir de façon appropriée son niveau de vie antérieur». Ce but, ancré dans la Constitution fédérale, n'est aujourd'hui pas atteint. Les rentes AVS sont certes adaptées tous les deux ans au renchérissement et à l'évolution des salaires, mais de manière partielle. Résultat : toujours plus en retard sur les salaires, elles perdent sans cesse de la valeur. Quant à la pré-

voyance professionnelle, elle ne concerne pas tout le monde : 13 % des retraités et 38 % des retraitées ne touchent ni rente du deuxième pilier ni argent du troisième pilier. Et parmi les bénéficiaires d'une rente LPP, les personnes à revenus bas ou moyens ne reçoivent qu'une somme modeste. Sans compter que les rentes du deuxième pilier sont en baisse, des baisses qui peuvent atteindre 20 % et qui vont se poursuivre.

Solide et solidaire : finançons l'AVS !

Au contraire des prestations du deuxième pilier, celles de l'AVS ne sont pas soumises aux pressions de rendement ni aux fluctuations boursières. Les coûts administratifs du premier pilier sont en outre

nettement moins élevés. Le financement de l'AVS repose sur des bases solides, comme le montre sa santé financière toujours meilleure que les prévisions : à part un point de pourcentage de TVA, cette assurance n'a pendant 40 ans pas eu besoin de financement supplémentaire pour faire face à l'augmentation du nombre de retraité·e·s. La hausse des rentes demandée par l'initiative – 200 francs par mois en moyenne pour les personnes seules et 350 francs pour les couples – est finançable par une modeste augmentation des cotisations salariales, de 0,4 % pour l'employeur comme pour l'employé·e. Sur un salaire de 6000 francs, cela revient à 27 francs par mois. Le financement d'une même hausse de rente par

la caisse de pension coûterait, à une personne touchant ce salaire, deux fois et demi plus cher !

L'AVS est non seulement le pilier le plus solide de notre prévoyance retraite, mais aussi le plus solidaire. Cette assurance permet une certaine redistribution : les cotisations sont perçues sur l'entier du salaire, mais les rentes sont plafonnées. L'AVS prend aussi en compte les particularités des parcours de vie des femmes, à travers la bonification pour tâches éducatives et d'assistance, ainsi que le splitting. Et, une fois encore, les rentes AVS sont, pour beaucoup, l'unique ou la principale source de revenus. D'autant que les prestations complémentaires, versées en fonction du besoin, sont elles aussi sous pression.

Solide et solidaire : adaptons le système de prévoyance

Dans le cadre du projet «Prévoyance vieillesse 2020», le Conseil des États a décidé de compenser la baisse des rentes du deuxième pilier par une hausse des nouvelles rentes AVS. Las, ces mesures de compensation ont très peu de chances de passer au Conseil national et la nouvelle composition du Conseil des États ne leur est pas non plus favorable. Il est pourtant urgent de doter la Suisse d'un système de prévoyance retraite adapté, qui permette enfin à l'ensemble des retraité·e·s de notre pays si riche de vivre décemment. La voie la plus sûre et la plus efficace vers cet objectif, c'est de renforcer l'AVS en votant OUI le 25 septembre !



IMPRESSUM «SOLIDAIRES/Le magazine des donateurs du PS Suisse» paraît quatre fois par année en allemand et en français. L'abonnement annuel pour donatrices et donateurs est inclus dans le montant du don à partir de 5 francs. Dons: compte postal 30-520786-8, PS Suisse, 3001 Berne. Publication/rédaction: Parti Socialiste Suisse, Spitalgasse 34, 3001 Berne, Tél. 031 329 69 69, Fax 031/329 69 70, courriel solidaire@pssuisse.ch Rédaction: Leyla Gül (co-secrétaire générale), Flavia Wasserfallen (co-secrétaire générale), Chantal Gahlinger (secrétaire politique du groupe parlementaire PS de l'Assemblée fédérale), Anna Sax (conseillère politique du groupe parlementaire PS de l'Assemblée fédérale), Reto Gamma (chef de projet levée de fonds). Traitement rédactionnel et production: Simon Roth. Conception: Atelier Bläuer, Berne. Tirage: 50 000 exemplaires



**BANQUE
ALTERNATIVE
SUISSE**

Réellement différente.



Participez!

La Banque Alternative Suisse finance plus de 1'000 projets et entreprises utiles. Le capital-actions de la banque forme la base sur laquelle les crédits sont accordés. Plus cette base est solide, plus la BAS peut financer des projets et des entreprises utiles. Procurez-vous une part de la BAS et soutenez ainsi une activité sociale et écologique.

Engagez-vous, devenez actionnaire de la BAS.
De plus amples informations: www.bas.ch/actions